


Formulaire	Version:	Approuvé par:	Date: 18 Janvier 2021
	<b>Description de poste</b>		

<b>Titre du poste</b>	Conducteur/trice – transport urbain
<b>Supérieur immédiat</b>	Superviseur Opérations urbaines
<b>2ième niveau de supervision (N+2)</b>	Directrice Opérations transport public
<b>Lieu de travail principal</b>	Terrebonne ou Repentigny

<b>Description</b>	Conducteur/trice est responsable de conduire un autobus en fonction des trajets prévus, de façon sécuritaire et en respectant les lois en vigueur. Le ou la conducteur/trice assume également les tâches qui lui sont confiées par Keolis en relation avec la maintenance du véhicule et l'efficacité de son département.
--------------------	---

<b>Compétences / Connaissances</b>	<b>Expérience / Formation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sens de l'orientation;</li> <li>• Connaître et appliquer le code de la sécurité routière du Québec;</li> <li>• Faire preuve d'autonomie tout en se conformant aux itinéraires établis et aux arrêts assignés;</li> <li>• Approche orientée vers le client;</li> <li>• Courtoisie, politesse et ponctualité demandés;</li> <li>• Très bonne maîtrise de la langue française parlée. Bonne connaissance de l'anglais;</li> <li>• Avoir un bon dossier de conduite;</li> <li>• Très bonne connaissance de la Loi 430 et du dossier PECVL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder un permis de conduire de classe 2, mention F.</li> </ul>

<b>Principales responsabilités</b>
------------------------------------

<b>Assurer un service de qualité, la sécurité des usagers et l'application des normes en santé et sécurité au travail</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter intégralement toutes les lois concernant le Code de la sécurité routière;</li> </ul>

Formulaire	Version:	Approuvé par:	Date: 18 Janvier 2021
	<b>Description de poste</b>		


- Conduire de façon préventive et sécuritaire un autobus urbain dans la circulation dense et ce, dans des conditions climatiques variables;
- Promouvoir ces règles auprès de ses pairs et veiller à leur respect de manière générale;
- Effectuer la ronde de sécurité (RDS) de l'autobus utilisé;
- Être capable de répondre aux questions à la clientèle avec politesse, courtoisie;
- Procéder aux vérifications quotidiennes selon les prescriptions du Code de la sécurité routière; effectuer les perceptions des droits de passage (billets et argent comptant); de vendre des livrets de billets aux usagers qui en font la demande;
- Intervenir dans les cas de situation d'urgence selon le protocole de Keolis.

#### **Assurer la maintenance et l'entretien**

- Faire rapport à la compagnie de tout accident ou incident survenu lors de l'utilisation des véhicules;
- Lors des pleins d'essence : faire vérifier les niveaux d'huile et autres liquides afin de maintenir une opération normale des véhicules; de conduire les véhicules en considération des personnes transportées.

#### **Assurer l'efficacité des opérations du département de transport**

- Rapporter les accidents, bris et situations de conflits à son superviseur ou au service de répartition selon les normes Keolis;
- Contrôler la caisse de l'autobus et en faire rapport;
- Lorsque l'horaire régulier de travail le permet, compiler les statistiques concernant les déplacements des usagers pour les parcours qui leur sont attribués;
- Être capable de prendre du recul sur son rôle, solliciter l'avis des autres, bénéficier de différentes approches pour améliorer son activité et celle du département.

Formulaire	Version:	Approuvé par:	Date: 18 Janvier 2021
	<b>Description de poste</b>		

[Commentaires spécifiques à l'organisation ou requis par la législation]

Job codes:

- 458DRT2M / 457DRTC5 / 455DRTRT / 456DRTRR

Classification et horaire de travail

- Horaire de jour, soir et fin de semaine selon les besoins.

*Pour tous les niveaux de l'organisation, l'entreprise souscrit à la politique d'égalité professionnelle (norme internationale GEEIS) homme/femme et de la diversité représentative des communautés dans laquelle elle évolue. Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*